



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS
Direction F - Office alimentaire et vétérinaire

DG(SANCO)/660003/2003
REV. 1

Office alimentaire et vétérinaire

**Programme des inspections 2004
janvier à décembre**

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	3
2.	RÉPARTITION DES INSPECTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, À LA SANTÉ ANIMALE, AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX ET À LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX	5
3.	RÉPARTITION ENTRE ÉTATS MEMBRES ET PAYS TIERS	5
4.	INSPECTIONS DANS LES ÉTATS MEMBRES	6
5.	INSPECTIONS DANS LES PAYS ADHÉRENTS, LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET LES PAYS CANDIDATS	7
6.	INSPECTIONS DANS LES PAYS TIERS	9
7.	VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PRÉVUES DE JUILLET À DÉCEMBRE 2004	10
ANNEXE 1 :	Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : États membres	12
ANNEXE 2 :	Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : Pays adhérents/nouveaux États membres et pays candidats	14
ANNEXE 3 :	Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : Pays tiers	16

1. INTRODUCTION

1.1. Remarques générales

Le présent document établit le programme des inspections de l'OAV pour 2004. Il présente le programme détaillé des inspections prévues de janvier à juin 2004 ainsi qu'un aperçu du programme du deuxième semestre de l'année. Le nombre d'inspections qui seront effectuées pendant cette période de 12 mois est estimé à 250 environ.

La date de l'adhésion de dix nouveaux États membres étant de plus en plus proche, en 2004, l'OAV mettra plus particulièrement l'accent sur les inspections dans les pays candidats.

Un programme d'inspections de l'OAV comporte toujours une certaine incertitude. Il doit nécessairement rester flexible pour pouvoir répondre aux cas d'urgence et aux situations imprévues. Comme lors des années précédentes, le programme devra être adapté tout au long de l'année. Les inspections répondant à des situations d'urgence ne pourront être effectuées qu'en annulant ou en reportant des missions programmées.

1.2. Le processus de planification du programme des inspections pour 2004

L'élaboration du programme annuel des inspections de l'OAV commence par l'identification des principaux domaines à inspecter à un stade précoce du cycle de planification après les vacances d'été.

En définissant ses principales priorités pour l'année à venir, l'OAV tient compte des priorités politiques (dont l'élargissement est l'une des plus importantes depuis deux ans), des obligations légales et des domaines de risque potentiels. En suivant la stratégie globale intégrée de la politique de sécurité alimentaire décrite dans le Livre blanc de la Commission sur la sécurité alimentaire, ce programme couvre quatre domaines de compétence : la sécurité alimentaire, la santé animale, le bien-être animal et la santé des végétaux. L'OAV exécute également son programme en tenant compte des accords commerciaux internationaux et, le cas échéant, des objectifs d'un marché intérieur fonctionnant correctement ainsi que des priorités plus générales de la Commission.

Ce processus implique une étroite coopération entre l'Office alimentaire et vétérinaire et les services législatifs de la DG Santé et protection des consommateurs et des autres directions générales concernées, telles que la DG Agriculture, pour ce qui est de l'agriculture biologique, par exemple.

Dans le cadre des orientations générales découlant du processus décrit ci-dessus, chaque unité d'inspection de l'OAV, en consultation avec ses homologues de la DG Santé et protection des consommateurs à Bruxelles, formule des propositions spécifiques à intégrer dans le programme des inspections, prenant en compte les facteurs de risque tels que les dangers importants dans le domaine de la sécurité alimentaire, la santé animale, le bien-être animal et la santé des végétaux, ainsi que les étapes critiques de la chaîne alimentaire. Les domaines à risque sont identifiés en tenant compte des informations provenant d'un certain nombre de sources, dont :

- les informations échangées dans le cadre des contacts permanents avec les responsables de la gestion des risques à la DG Santé et protection des consommateurs ;
- l'expérience acquise dans le cadre des précédentes missions, y compris les résultats des actions de suivi menées en réaction à des missions antérieures ;
- les notifications dans le cadre du système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) ainsi que du système de notification des maladies animales (ADNS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ;
- les informations des délégations et des inspecteurs détachés ;
- les statistiques sur la production et les échanges.

De plus, de nouveaux domaines de risque identifiés par des publications scientifiques et des organisations internationales ainsi que d'autres sources d'informations peuvent influencer le choix des domaines.

Un premier aperçu du programme des inspections a été donné aux chefs des services vétérinaires lors de la conférence tenue à Grange en octobre 2003.

Comme d'habitude, le programme final est présenté aux représentants des États membres lors des réunions des comités permanents compétents, puis transmis au Parlement européen, au Conseil, et enfin publié sur le site Web de la DG Santé et protection des consommateurs:

http://europa.eu.int/comm/transport/home/care/index_en.htm

Le programme 2004 sera actualisé au printemps et un plan détaillé pour le second semestre sera distribué en juin.

2. REPARTITION DES INSPECTIONS RELATIVES A LA SECURITE ALIMENTAIRE, A LA SANTE ANIMALE, AU BIEN-ETRE DES ANIMAUX ET A LA SANTE DES VEGETAUX

Il est prévu d'effectuer 134 inspections au total au cours du premier semestre 2004. Environ trois quarts des inspections programmées portent sur la sécurité alimentaire. Conformément à l'approche « de la ferme à la table » exposée dans le livre blanc sur la sécurité alimentaire, un grand nombre des inspections consacrées à la sécurité alimentaire comportent également des éléments touchant à la santé et au bien-être des animaux.

TABLEAU 1 : REPARTITION DES INSPECTIONS SELON LES PRINCIPAUX DOMAINES DE COMPETENCE – JANVIER A JUIN 2004

Domaine	Total des inspections	%
Sécurité alimentaire et santé animale	111	83
Bien-être animal	10	7
Santé végétale	13	10
Total	134	100

3. REPARTITION ENTRE ÉTATS MEMBRES ET PAYS TIERS

Le tableau 2 ci-dessous présente la répartition des inspections prévues dans les États membres et les pays tiers.

46% des inspections se dérouleront dans les États membres. 34% des inspections auront lieu dans les pays candidats et 20% dans les pays tiers.

TABLEAU 2 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INSPECTIONS PAR REGION – JANVIER A JUIN 2004¹

Pays	Inspections	
	Nbre	%
UE	61	46
Pays candidats dont 10 pays adhérents/nouveaux États membres ²	46	34
Autres pays tiers	27	20
Total	134	100

¹ À noter qu'en raison d'autres priorités et de contraintes de ressources, l'OAV n'est pas en mesure d'effectuer des contrôles du niveau prescrit par la législation de certains États membres, par exemple les inspections des postes d'inspection frontaliers (PIF) et l'inspection annuelle de tous les établissements agréés des pays tiers. Pour la gestion des risques dans ces domaines, il a fallu tenir compte, comme les années précédentes, de la nécessité de traiter d'autres risques aussi importants ou plus importants .

² qui adhéreront à l'UE en mai 2004

5. INSPECTIONS DANS LES PAYS ADHERENTS, LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET LES PAYS CANDIDATS

Comme en 2003, l'élargissement constitue la principale priorité pour 2004. En 2004, un grand nombre d'inspections (environ 30% sur l'année) seront effectuées dans les pays adhérents et les pays candidats, en particulier dans les 10 nouveaux États membres au cours du premier trimestre. Ces inspections visent essentiellement les domaines considérés comme « oranges » (nécessitant une intensification des efforts) et les domaines considérés comme « rouges » (particulièrement préoccupants et nécessitant des efforts spécifiques) dans le rapport de suivi global de la Commission du 5 novembre 2003. Ces inspections couvriront un vaste éventail de sujets en accordant une attention particulière aux normes et à la modernisation des établissements ainsi qu'à l'état de préparation des postes d'inspection frontaliers. Les autres domaines importants couverts par le plan sont les EST, le bien-être animal, l'hygiène générale des denrées alimentaires, les résidus, les contaminants et les pesticides ainsi que les aspects de la santé des végétaux.

Suivant les résultats de ces inspections, des analyses documentaires connexes des plans d'action communiqués par les autorités compétentes des pays adhérents (et candidats) et du suivi de l'exécution par ceux-ci des engagements figurant dans les plans d'action, d'autres inspections pourront être intégrées dans le programme par la suite, au cours de l'année.

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS DANS LES PAYS ADHERENTS, LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES ET LES PAYS CANDIDATS (JANVIER A JUIN 2004)

Pays	Établissements (viandes rouges); identification des animaux ; santé animale	Établissements (volailles, poissons); et/ou mollusques bivalves vivants	Résidus et contaminants, (animaux et prod. d'origine animale)	Bien-être animal	Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers	EST et aliments pour animaux	Hygiène alimentaire; pesticides et contaminants	Santé des végétaux et produits phytosanitaires
Pologne	X ³	X	X	X	X	X	X	X
Rép. tchèque	X	X		X	X		X	
Hongrie	X	X		X	X	X	X	
Estonie	X	X	X		X			X
Slovénie	X	X	X		X			
Chypre	X					X		
Lettonie	X		X					
Lituanie	X		X		X	X		
Malte	X				X	X		
Rép. slovaque	X	X	X	X	X			
Roumanie	X							
Bulgarie	X							X
Turquie:		X ⁴					X ⁵	

L'annexe 2 donne la liste complète des inspections prévues dans les pays candidats au cours du premier semestre 2004, par pays et par objet.

³ plus inspection séparée concernant la rage

⁴ Mollusques bivalves uniquement (prescriptions relatives à la santé animale).

⁵ Pesticides uniquement; les deux missions sont liées à l'exportation

6. INSPECTIONS DANS LES PAYS TIERS

Dans les pays tiers, l'OAV doit s'assurer que les autorités compétentes appliquent correctement les normes de l'UE concernant les animaux, les végétaux et les produits exportés vers l'Union européenne par les pays ou, lorsque des accords vétérinaires ont été conclus, observent leurs réglementations nationales. La plupart des 27 inspections prévues se concentreront sur l'examen des autorisations d'exporter. La plupart de ces inspections se concentreront sur la révision des autorisations actuelles; il y aura également un certain nombre de nouvelles demandes d'autorisation à examiner. Les autres inspections importantes sont déclenchées par des notifications répétées, dans le cadre du système d'alerte rapide, de la présence de résidus, de contaminants, de pesticides et d'additifs dans des produits provenant de pays tiers. Le tableau 5 présente la liste détaillée des aspects sur lesquels porteront les inspections prévues dans les pays tiers de janvier à juin 2004.

TABLEAU 5 : VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PREVUES DANS LES PAYS TIERS – JANVIER A JUIN 2004

Motif	Inspections prévues	Nbre
agrément pour l'exportation de :		
- viande rouge/produits à base de viande	Argentine, Brésil	2
- viande rouge/produits à base de viande, gibier, lait/produits laitiers	Russie	1
	Australie	
- viande de ratite	Gabon, Mauritanie, Mayotte,	1
	Panama, Seychelles, Yémen	
- produits de la pêche	Mexique	6
- produits de la pêche et mollusques bivalves vivants		1
	Canada, Nouvelle Zélande	
	États-Unis d'Amérique,	
- règles zoosanitaires applicables à l'exportation de mollusques bivalves vivants*	Australie, Maroc, Tunisie, Uruguay	7
- chevaux vivants	Maroc, Tunisie	2
Accords vétérinaires:	Nouvelle Zélande, États-Unis d'Amérique	2
EST	Norvège**	1
Résidus et contaminants (animaux, produits d'origine animale)	Uruguay	1
Nombre élevé de notifications d'alerte rapide :		
- plantes et produits forestiers	Inde	1
- additifs alimentaires et contaminants	Brésil, Viêt Nam, Inde	2

* La mission ne sera effectuée qu'à certaines conditions.

** mission commune avec l'autorité de surveillance AELE (ESA)

L'annexe 3 donne la liste complète des inspections prévues de janvier à juin 2004, par pays tiers et par objet.

7. VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PREVUES DE JUILLET A DECEMBRE 2004

Les tableaux 6, 7 et 8 donnent une vue d'ensemble des inspections prévues dans les États membres, les nouveaux États membres, les pays candidats et les pays tiers au second semestre 2004.

TABLEAU 6 : VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PREVUES DANS LES ÉTATS MEMBRES AU SECOND SEMESTRE DE L'ANNEE 2004

Domaine	Observations	Nbre
Alimentation animale	Suivi des observations antérieures	3-4
Élimination de denrées alimentaires impropres à la consommation & sous-produits animaux	AT, DK, FI, FR, DE, EL, IE, IT, LU, PT, ES, SE, UK et nouveaux EM *	* *
Hygiène alimentaire	Poursuite des séries dans les nouveaux EM*	*
Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants	BE, IE, DE, DK, SE et poursuite dans les nouveaux EM	*
Viande de volaille	FR, UK, BE, NL, ES, DE ou DK, IT et poursuite dans les nouveaux EM	*
Contrôles à l'importation : - Importations illégales & - Postes d'inspection frontaliers - Contrôles à l'importation (produits d'origine végétale)	Suivi des séries antérieures*	4-6 *
- Résidus et contaminants : (animaux et produits d'origine animale)	plusieurs États membres*	*
- Pesticides	IT, EL et nouveaux EM	2
- Additifs alimentaires/matériaux en contact avec des denrées alimentaires	(suivant les résultats de l'analyse sur dossiers)	*
Programmes d'éradication, notamment de: <i>Brucella melitensis</i> et <i>tuberculosis</i>	PT, FR, UK	3
Rage	*	3
Santé animale : AI ⁶ / embryon/centres de prélèvement de sperme	DE, FR, PT	3
Bien-être des animaux pendant le transport/normes applicables aux poules pondeuses	EL	1
Santé des végétaux : - Passeport phytosanitaire - Pommes de terre - Foyers	Poursuite de la série dans les nouveaux EM* Nouveaux EM* *	* * *
Systèmes nationaux d'audit des contrôles réalisés par les autorités compétentes des États membres	(IT, DE, UK, NL, SE, DK) ⁷	6

* à définir

⁶ insémination artificielle

⁷ provisoires

TABLEAU 7 : VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PREVUES DANS LES NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES (NEM) ET LES PAYS CANDIDATS (PC) AU SECOND SEMESTRE 2004

Domaine	Remarques	Nb re
Établissements (viande rouges) ; identification des animaux; santé animale ;	EE, LT, LV, PL, HU, CZ, SK, SI, MT, CY	10
	RO, BG (en plus, problèmes éventuels liés à l'exportation dans les inspections menées dans les PC)	2
Établissements : (volailles, poissons) ; Mollusques bivalves vivants	PL, HU, CY, MT	3-5
	RO, BG	*
Résidus et contaminants	*	*
Bien-être animal	LT, LV, SI, EE	4
	RO, BG	2
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers	RO et BG et*	*
-Hygiène alimentaire, pesticides et contaminants	RO et BG	2
- Hygiène alimentaire	(prolongation des séries dans les EM)*	*
- Pesticides	(prolongation des séries EM)*	*
Santé des végétaux et produits phytosanitaires : - suivi préalable à l'adhésion - passeport phytosanitaire - pommes de terre	RO (prolongation des séries dans les EM)* (prolongation des séries dans les EM), EE, LV	1 * *

* à définir

TABLEAU 8 : VUE D'ENSEMBLE DES INSPECTIONS PREVUES DANS LES PAYS TIERS AU SECOND SEMESTRE 2004

Domaine	Remarques	Nb re
<u>Autorisations d'exporter des:</u>		
- viandes et produits à base de viande	Uruguay	1
- viandes de volaille/produits à base de viande de volaille ⁸	Uruguay**, Inde**, Argentine, Brésil, Chine et Égypte**	6
- produits de la pêche	Sénégal, Madagascar, Ghana, Nigeria, Inde, Égypte** et Indonésie	7
- mollusques bivalves vivants	Uruguay, Albanie, Philippines**	3
- chevaux vivants		2
- Algérie et Libye		
<u>Accords vétérinaires***</u>		
- lait et produits laitiers	États-Unis d'Amérique	3
- viande/produits à base de viande - sperme et embryons de bovins	États-Unis d'Amérique	
- mollusques bivalves vivants	États-Unis d'Amérique	
EST	*	*
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers	Norvège et Islande ⁹	2
Résidus et contaminants	Brésil, Chine, Argentine plus *	*
Agriculture biologique	*	1-2
Santé des végétaux	Liban, Albanie et Chine	3

* à définir

** la mission ne sera effectuée qu'à certaines conditions

*** suivant les progrès des discussions menées dans le cadre de la convention sur le traitement antimicrobien des carcasses de volailles, une mission pourrait aussi être effectuée aux États-Unis

⁸ y compris la viande de ratite

⁹ missions communes avec l'Autorité de surveillance AELE (ESA)

Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : États membres**AUTRICHE**

Hygiène alimentaire

BELGIQUE

Élimination des denrées alimentaires impropres à la consommation humaine

EST (interdiction des farines animales)

Hygiène alimentaire

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

Systèmes nationaux d'audit des contrôles réalisés par les autorités compétentes des États membres*

DANEMARK

Pesticides

Bien-être des animaux pendant le transport et normes applicables aux poules pondeuses

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

Hygiène alimentaire

FINLANDE

Systèmes nationaux d'audit des contrôles réalisés par les autorités compétentes des États membres*

FRANCE

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

PPC chez les sangliers¹²

Bien-être des animaux pendant le transport et normes applicables aux poules pondeuses

Systèmes nationaux d'audit des contrôles réalisés par les autorités compétentes des États membres*

ALLEMAGNE

Contrôles à l'importation (denrées alimentaires d'origine végétale)

Pesticides

PPC chez les sangliers¹²

Bien-être des animaux pendant le transport, et normes applicables aux poules pondeuses

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

Hygiène alimentaire

Rage

GRÈCE

EST (interdiction des farines animales)

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Contrôles à l'importation (denrées alimentaires d'origine végétale)

Programmes d'éradication, notamment de *B. melitensis*

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

Santé des végétaux : pommes de terre

* provisoires

IRLANDE**ITALIE**

EST (interdiction des farines animales)

Hygiène alimentaire

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Programmes d'éradication, notamment de *B. melitensis*

Bien-être des animaux pendant le transport et normes

applicables aux poules pondeuses

Résidus et contaminants¹⁰

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

Santé des végétaux : zone protégée CTV¹¹**LUXEMBOURG**

Hygiène alimentaire

PPC chez les sangliers¹²**PAYS-BAS**

Élimination des denrées alimentaires impropres à la consommation humaine

Hygiène alimentaire

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Pesticides

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

PORTUGAL

EST

Hygiène alimentaire

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Importations illégales

ESPAGNE

EST (interdiction des farines animales)

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Programmes d'éradication, notamment de *B. melitensis*

Bien-être des animaux pendant le transport et normes

applicables aux poules pondeuses

Santé des végétaux - Pommes de terre

Systèmes nationaux d'audit des contrôles réalisés par les autorités compétentes des États membres*

Résidus et contaminants¹⁰**SUÈDE**

Hygiène alimentaire

Santé des végétaux : passeport phytosanitaire

ROYAUME-UNI

EST

Hygiène alimentaire

Produits de la pêche et mollusques bivalves vivants

Bien-être des animaux pendant le transport et normes

applicables aux poules pondeuses

Importations illégales

¹⁰ Animaux vivants et produits d'origine animale¹¹ CTV: *Citrus tristeza virus*¹² PPC : peste porcine classique

Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : pays adhérents, nouveaux États membres et pays candidats

BULGARIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Santé des végétaux et produits phytosanitaires

CHYPRE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
EST et denrées alimentaires

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale ; établissements (volailles, poissons, ovoproduits)
Bien-être des animaux
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
Hygiène alimentaire, pesticides et contaminants

ESTONIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Établissements (volailles, poissons)
Résidus et contaminants¹³
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
Santé des végétaux et produits phytosanitaires

HONGRIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale ; établissements (volailles, poissons, ovoproduits)
Bien-être des animaux
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
EST et aliments pour animaux
Hygiène alimentaire, pesticides et contaminants

LETTONIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Résidus et contaminants¹³

LITUANIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Résidus et contaminants¹³
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
EST et aliments pour animaux

MALTE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
EST et aliments pour animaux

POLOGNE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale ; établissements (volailles, poissons)
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers
EST et denrées alimentaires
Rage
Santé des végétaux et produits phytosanitaires.
Résidus et contaminants¹³
Bien-être des animaux
Hygiène alimentaire, pesticides et contaminants

ROUMANIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale

RÉPUBLIQUE SLOVAQUE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale ; établissements (volailles, poissons)
Résidus et contaminants¹³
Bien-être des animaux
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers

SLOVÉNIE

Établissements (viande rouge)/identification des animaux/santé animale
Établissements (volailles, poissons)/mollusques bivalves vivants
Résidus et contaminants¹³
Contrôles à l'importation/postes d'inspection frontaliers

TURQUIE

Pesticides¹⁴
Importation de mollusques bivalves (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)¹⁴

¹³ animaux vivants et produits d'origine animale

¹⁴ Inspection relatif aux exportations

Programme des inspections de l'OAV de janvier à juin 2004 : pays tiers**PAYS SIGNATAIRES D'UN ACCORD D'ÉQUIVALENCE****CANADA**

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*

NOUVELLE ZÉLANDE

Accords vétérinaires:

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Accords vétérinaires (produits de la pêche)

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*

AUTRES PAYS TIERS**ARGENTINE**

Agréments pour la viande rouge/les produits à base de viande

NORVÈGE

EST

AUSTRALIE

Viande de ratite (santé animale et santé publique)

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*

PANAMA

Agréments pour les produits de la pêche

BRÉSIL

Agrément pour la viande rouge/les produits à base de viande
Additifs alimentaires et contaminants

RUSSIE

Agréments pour la viande rouge/les produits à base de viande, le gibier, le lait/les produits laitiers

GABON

Agréments pour les produits de la pêche

SEYCHELLES

Agrément pour les produits de la pêche

INDE

Additifs alimentaires et contaminants
Pesticides

TUNISIE

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*
Agréments pour l'exportation de chevaux vivants

MAURITANIE

Agréments pour les produits de la pêche

URUGUAY

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue d'une inclusion dans la liste)*
Résidus et contaminants :

MAYOTTE

Agréments pour les produits de la pêche

YEMEN

Agrément pour les produits de la pêche

MEXIQUE

Agréments pour les produits de la pêche, les mollusques bivalves vivants
Mollusques

MAROC

Importation de mollusques bivalves vivants (santé animale en vue de l'établissement d'une liste)*
Agréments pour l'exportation de chevaux vivants

* La mission ne sera effectuée qu'à certaines conditions.